Conseil d'administration
séance du 9 janvier 2019

DÉLIBÉRATION PORTANT AVIS RELATIF AUX DROITS SPECIFIQUES POUR LES DIPLOMES ANGLOPHONES DE L'IAE

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment son article L 713-9, D719-181 et suivants *;*

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'IAE Bordeaux.

Considérant que les formations exclusivement anglophones de l'IAE nécessitent un accueil et la mise à disposition des étudiants de moyens humains et matériels spécifiques.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Les montants des droits spécifiques suivants reçoivent un avis favorable :

Diplômes internationaux anglophones	
- M2 IBM Master's Degree in International Business Management	4 900 € + droits universitaires
- M2 MBA Master's Degree in Business Administration	4 900€ + droits universitaires
- M1 EBA Master's Degree in European Business Administration	3 900 € + droits universitaires

Adoptée à la majorité des votes exprimés :
27 votes favorables
0 oppositions
0 abstentions

Bordeaux, le 9 janvier 2019

Olivier Herrbach
directeur de l'IAE Bordeaux